

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSURANCE-EMPLOI – LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET « DE DANGEREUX ANGLES MORTS »

Montréal, le 18 mai 2021 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) invite le gouvernement et l'opposition à corriger les angles morts contenus dans le projet de loi d'exécution du budget concernant les nouvelles mesures temporaires de l'assurance-emploi, prenant le relais des précédentes mesures annoncées en septembre 2020.

« L'analyse du projet de loi d'exécution du budget nous a permis de déceler deux dangereux angles morts dans ces mesures : pour le calcul du taux de prestations, on revient sans détour au statu quo, avec un dénominateur variable fixé par le taux de chômage. Quant à la période de prestations, c'est à toute fin pratique le retour au statu quo et des périodes de prestations trop courtes. Ces angles morts auraient été évités par la reconduction des mesures temporaires fixant un dénominateur à 14 et une période de prestations universelle de 50 semaines », a déclaré Pierre Céré. « À cause même de ces angles morts, le gouvernement n'aide pas les régions de la même manière. Il va même en pénaliser certaines, alors que la pandémie, elle, touche l'ensemble du pays. Il y a une occasion d'éviter dès maintenant la souffrance et l'anxiété de nombreux travailleurs et travailleuses ».

En outre, le Conseil national des chômeurs et chômeuses appelle également le gouvernement à uniformiser le montant de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) à 500\$. « Le plan actuel prévoit que les 8 dernières semaines, ou celles nouvelles depuis le 18 juillet 2021, seront diminuées à 300\$ par semaine : le temps des jeux partisans parlementaires peut attendre, mais pas les besoins des sans-emploi! », a continué Pierre Céré.

« Une fois ces angles morts corrigés, il sera temps de s'attaquer au problème central, une bonne fois pour toutes, et réformer le programme d'assurance-emploi. Le projet de loi d'exécution du budget confirme entre autres le retour au statu quo en septembre 2022, c'est-à-dire à un programme d'assurance-emploi défaillant et mal en point. Il faut que le gouvernement se réengage dans la voie de la réforme en utilisant les mesures temporaires comme point de départ », a conclu le porte-parole.

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations et entrevues :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com